



Bulletin municipal officiel de Donnemarie-Dontilly n° 106 – janvier 2015

Rassemblement du 11 janvier en hommage aux victimes des attentats



© Emmanuel Thévenon



2015 débute dans les larmes et dans le sang. A travers ces crimes barbares des 7, 8 et 9 janvier, c'est notre République qui est visée, ses valeurs et ses libertés fondamentales.

Les différentes marches organisées dans notre pays attestent de notre passion pour la démocratie et de notre amour de la République. Images fortes de tous ces hommes et femmes rassemblés à Paris le 11 janvier qui marchent pour exprimer leur refus de la haine, du racisme, de l'antisémitisme et de l'intolérance.

Souhaitons que cette année qui commence si mal, se poursuive dans la tolérance et la fraternité. Qu'il me soit d'abord permis, au nom du Conseil municipal et des membres du Centre Communal d'Action Sociale, de vous souhaiter une année 2015 riche de bonheur et de fraternité.

Avec mon équipe municipale, je sais pouvoir compter sur le dynamisme des forces vives qui font vivre notre petite commune : associations, commerçants, artisans, chefs d'entreprises, enseignants, services municipaux, sans oublier nos anciens et nos jeunes qui offrent un bel exemple de vivre ensemble.

Traditionnellement, cette période des vœux est aussi l'occasion de dresser un bilan des actions conduites en 2014 et de présenter celles qui le seront en 2015.

2014, ce fut d'abord une année d'élections et de renouvellement du conseil municipal sous une forme toute nouvelle pour notre collectivité, avec l'introduction de la parité et du scrutin proportionnel.

Election également du nouveau conseil communautaire suite à la fusion des 2 communautés de communes, La Bassée et Le Montois, soit 42 communes et 23 428 hab.

2014, ce fut aussi la mise en place d'une nouvelle organisation de la semaine scolaire, l'ouverture d'un centre de loisirs municipal pour les enfants de 3 à 6 ans, la mise en chantier

de la cantine de l'école élémentaire, l'enfouissement des réseaux : éclairage public, France Télécom, Basse Tension, Boulevard du Nord, l'organisation d'une nouvelle épreuve sportive, « La course nocturne du montois », qui a rassemblé 120 participants !

2014, fut aussi l'année d'obtention du label « Village de Caractère ».

Pour 2015, plusieurs chantiers de voirie vont nous mobiliser : la rénovation des voiries et l'installation des trottoirs sur le boulevard du Nord, l'enfouissement des réseaux rue Champeaux.

L'obtention du Contrat Contact, après 2 années de concertation, ouvre de réelles perspectives d'aménagement et de concertation. Ce contrat, de 415 500 euros de subventions, nous aide à financer la rénovation de la cantine de l'école élémentaire et à conduire le réaménagement des Places des Jeux et du Marché.

La vie d'une commune se mesure également à sa capacité à fédérer sa population, autour de projets culturels ou associatifs qui traduisent le dynamisme et l'implication de tous aux côtés des élus : concert de Noël, fête de la musique, journées de la parentalité, Expo de la ville, soirées avec la bibliothèque Aimée Césaire, théâtre avec les Scènes rurales, journées du patrimoine, VTT, brocante de septembre, Course verte du Montois, ...

Pour 2015, plusieurs chantiers prioritaires vont continuer à nous mobiliser :

- La problématique des transports et l'installation de nouvelles dessertes vers Montereau et Provins.
- L'aide à l'installation d'un nouveau dentiste, d'un nouveau médecin.
- La construction d'un nouveau centre de secours pour nos sapeurs-pompiers sur le terrain communal mis à disposition.
- L'aménagement de la déchetterie du canton et de sa voirie délaissée par le SMETOM depuis bien trop longtemps.

Pour conclure mon propos, je sais pouvoir compter sur les bénévoles du *Trait d'Union du Montois* qui, avec la *Croix rouge* et le *Centre Communal d'Action Sociale* se tournent vers ceux qui souffrent de la précarité, en les aidant chaque fois qu'il est possible.

Je sais pouvoir compter sur nos associations qui s'organisent pour nous proposer du sport, de la musique ou des rencontres festives.

Je sais pouvoir compter sur nos gendarmes pour sécuriser nos espaces publics, sur nos pompiers pour répondre à l'urgence, sur nos enseignants pour accompagner nos enfants sur les chemins de la connaissance, sur nos services municipaux et ses agents pour vous aider et vous guider dans vos démarches.

Merci à vous tous, qui participez à faire de notre commune un lieu de solidarité et de fraternité.

Pour 2015, je vous souhaite de retenir tout ce qui fonctionne, tout ce qui rassemble et de laisser de côté tout ce qui nous sépare, nous irrite ou nous éloigne.

Serge Rossière-Rollin,
Maire de Donnemarie-Dontilly,
Vice-Président de la Communauté de Communes

Texte écrit par une habitante de 20 ans de Donnemarie-Dontilly, lu par Monsieur le Maire lors du rassemblement du 11 janvier 2015

Lettre ouverte au monde

« Je ne sais pas qui vous êtes, je ne connais pas votre religion ni vos origines, je ne sais même pas si vous me lirez jusqu'au bout. Vous ne me connaissez pas non plus, mais je devais vous écrire. Vous écrire parce que je ne me remets pas des drames qui ont bouleversé ma nation, je ne me remets pas des personnes qui sont tombées... Nous avons perdu bien plus que des hommes et des femmes, nous avons perdu foi en notre démocratie et en nos libertés. Nous avons été bien trop longtemps des enfants gâtés, prenant pour acquis nos libertés, nos droits et nos vies bien rangées. Nous avons été bien trop longtemps les spectateurs ahuris d'un monde qui peu à peu régresse. Nous n'avons pas été Charlie depuis assez longtemps.

Depuis bien longtemps, des personnes meurent pour défendre leurs libertés, des personnes se battent chaque jour pour s'exprimer, pour avoir le droit de voter, pour avoir le droit à un travail, à une vie meilleure. N'oublions pas que nos ancêtres se sont battus pour les mêmes droits dans notre pays. Combien de personnes sont tombées en 1789 ? Avons-nous déjà oublié *Martin Luther King* et *Nelson Mandela* ? *Harvey Milk* et *Olympe de Gouges*, qui avant de mourir nous demanda, à nous "Enfants de la patrie", de venger sa mort ? Les libertés et les droits dont on jouit aujourd'hui sont loin d'être acquis et méritent d'être défendus tous les jours. Pas seulement en un jour de deuil national. Tous les jours. Au quotidien.

Je me sens désarmée face aux nombreux combats à mener. Désarmée par tant de choses à changer. Désarmée et seule. Rassemblons-nous. Nous sommes si beaux quand nous sommes ensemble, n'est-ce pas ? Réagissons aux propos racistes qui deviennent si banals. Réagissons, non pas par la violence de nos mots, mais par intelligence : apprenons à ceux qui ne tolèrent pas les différences, éduquons ceux qui oublient les erreurs du passé, aidons ceux qui se sentent délaissés par un monde qui avance trop vite... On ne se bat pas contre une religion, contre une origine ou contre une culture. On se bat contre un mode de pensée sectaire qui va à l'encontre de nos valeurs. On se bat contre le manque de vie, la dérive solitaire, de ces jeunes désœuvrés qui trouvent leurs identités dans un mouvement qui les embrigade. On se bat contre nous-mêmes, qui laissons faire les choses quand elles ne nous touchent pas vraiment. Réagissons face à ce qui nous révolte. Car oui, même à nos niveaux sociaux différents, que nous soyons cadre, politique ou simple étudiant, chacun peut faire la différence. Car oui, 50 centimes donnés aux plus démunis au lieu d'acheter un "café" dégueulasse dans la journée, ça peut faire la différence. Résistons aux raccourcis faciles, aux informations prémâchées qu'on nous donne à avaler et qu'on régurgite sans réfléchir. Résistons à la facilité extrémiste qui veut nous faire croire que l'ennemi de la République est musulman, noir, juif, étranger. Résistons à cette peur qui nous empêche d'aller vers l'autre. Quand je vois les regards pleins de sous-entendus et de crainte dans les transports en commun, la suspicion de chacun envers son voisin, je me demande comment on peut clamer être une nation avancée et tolérante. Ne laissons pas cette peur de l'Autre s'ancrer dans nos cultures, dans notre éducation...

Faisons en sorte que les morts de ces derniers jours ne soient pas morts en vain. Faisons en sorte qu'il y ait un avant et un après. Ouvrons grand les yeux sur le monde qui nous entoure. Apprenons à le connaître et le comprendre pour pouvoir l'apprendre à ceux qui le combattent. Il peut être très beau si on prend le temps et si on se donne la peine. »

Conseil Municipal du 13 novembre

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISETTO, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, MM. PASCUAL MARTIN, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mme MULLIEZ, M. BEAUSSART, Mmes MOULET, LAFOSSE, M. LEBAS, Mme LETERRIER, MM. ARLAIS, MENEZ.

Absents: M. DESANTIGNY, Mme ESPOSITO, M. ONDOA BELINGA, Mmes MINASSIAN, PIRSON.

Madame MOULET Valérie est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du 25 août 2014 est approuvé.

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal rendent un hommage à Madame LEGUEUX, décédée le 5 novembre, ancienne institutrice du CP et Directrice de l'Ecole Maternelle, elle restera en mémoire de plusieurs générations d'élèves.

Un hommage est également rendu à David DUBOIS, âgé de 39 ans, décédé des suites d'une longue maladie, il a vécu toute sa jeunesse dans notre commune et était resté Pompier volontaire.

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'ajouter à l'ordre du jour du Conseil l'avis sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale.

Cette demande est approuvée par l'ensemble du conseil.

De même, il propose de retirer de l'ordre du jour le choix de gestion du contrat de délégation des services public d'eau potable et d'assainissement et la consultation des entreprises pour ces DSP, sachant qu'au préalable les commissions doivent donner leurs avis.

CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE

Vu la nécessité de créer deux postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à l'école maternelle, Considérant que deux personnes ont été recrutées depuis septembre 2011 et octobre 2012 pour assurer le remplacement de deux agents ATSEM titulaires en congés maladie et disponibilité,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CREE deux postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à raison de 34 h hebdomadaire.

- DEMANDE à Monsieur le Maire de nommer les personnes sur ces postes.

CREATION D'UN POSTE DE GARDE-CHAMPETRE CHEF PRINCIPAL

Considérant la nécessité de créer un poste de garde-champêtre chef principal titulaire à temps complet en raison de l'avancement de grade du garde-champêtre chef,

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire acceptant l'avancement de grade,

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Grade : **Garde Champêtre Chef Principal** :

- ancien effectif : **0**

- nouvel effectif : **1**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE D'UN ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE

Considérant qu'à la suite de la mise en place des rythmes scolaires, il convient d'augmenter l'horaire hebdomadaire d'un Adjoint Technique de 2^{ème} classe passant de 28 heures hebdomadaires à 30 heures ½ (l'avis du Comité Technique Paritaire n'étant pas requis car l'augmentation est inférieure à 10 %),

Considérant que l'agent concerné a accepté la modification à la hausse de sa durée hebdomadaire de travail, il appartient au conseil municipal de modifier le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **ACCEPTTE** de porter de 28 heures à 30 heures ½ la durée hebdomadaire de travail annualisée d'un Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

MAJORATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

Par délibération du 17 novembre 2011, le Conseil Municipal a fixé le taux de la nouvelle Taxe d'Aménagement (TA), qui a remplacé au 1^{er} mars 2012 la Taxe Locale d'Equipement (TLE), à 5 %.

L'étude des nouvelles possibilités offertes par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 portant réforme de la fiscalité de l'urbanisme (exonérations facultatives, majoration au-delà de 5 % jusqu'à 20 %...) permet d'affiner les possibilités fiscales offertes par cette loi.

Après analyse, une zone a été identifiée compte tenu d'un projet d'équipements Chemin de la Veillère, éligible à la taxe d'aménagement majorée.

Dans cette zone, six terrains, donnant accès directement sur le Chemin de la Veillère sont constructibles (de la Vieille Route de Mons à l'angle de la parcelle H 53) ; en sont exclues les parcelles H 44 et H 45 pouvant être desservies par la Vieille Route de Mons. Ainsi, des travaux portant sur les réseaux et la voirie seront réalisés.

Ce projet justifie que la majoration de la TA soit portée à **10 %** compte tenu des coûts de voirie, d'extension du réseau d'électrification et d'eau potable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **INSTITUE** à compter du 1^{er} janvier 2015 sur le secteur du Chemin de la Veillère, en zone UCa du Plan Local d'Urbanisme, un taux majoré de la Taxe d'Aménagement de 10 %.
- **TRANSCRIT** la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme, à titre d'information.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et services fiscaux.

OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT ET INSTITUTION D'UN PÉRIMÈTRE DE SURSIS À STATUER

CONSIDÉRANT :

- Que les dispositions de l'article L.111-10 du code de l'urbanisme permettent de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'une opération d'aménagement qui a été prise en considération par le conseil municipal ;

- Que la volonté de la Commune, dans le cadre d'une modification du P.L.U, comme à travers une étude de faisabilité portant sur les zones 1AUb et 1AUd, est de mener une réflexion sur les moyens de prescrire un projet qui soit compatible avec les caractéristiques paysagères et urbaines, comme avec les conditions actuelles d'accès et de desserte ;

- Que la Commune précise ses objectifs comme suit :

- . limiter la hauteur des constructions, vis-à-vis du tissu bâti environnant,
- . définir une densité compatible avec les conditions actuelles de desserte en réseaux divers,
- . limiter les flux de circulation sur les voies adjacentes,
- . permettre de répondre aux exigences en termes de diversité de l'habitat,

. limiter les flux des eaux pluviales des voiries vers le réseau existant (bassin d'orage) ;

- Qu'il est nécessaire d'empêcher, pendant cette réflexion indispensable à la mise en œuvre de ces objectifs, la réalisation de travaux, constructions ou installations, qui seraient de nature à compromettre les choix de la Municipalité ;

- Que les dispositions de l'article L.111-10 du code de l'urbanisme représentent ainsi les dispositions conservatoires nécessaires, durant le temps qui sera dévolu à l'étude d'un projet d'aménagement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de prendre en considération les études qui visent, sur les zones 1AUb et 1AUd du plan local d'urbanisme approuvé, à répondre aux objectifs susvisés ;
- **D'INSTITUER** un périmètre de sursis à statuer sur lesdites zones d'une durée de deux années, délimitées sur le document graphique annexé à la présente délibération.

• **DIT :**

- que le périmètre sera reporté sur les documents graphiques du plan local d'urbanisme, en application de l'article R123-13 du code de l'urbanisme ;

- que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.111-47 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie pendant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

- que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité ;

- que la présente délibération, accompagnée des documents graphiques, sera transmise par le Maire en Préfecture.

RAPPORT ANNUEL 2013 DE LA LYONNAISE DES EAUX POUR LE SERVICE DES EAUX

Monsieur GRISSETTO, Adjoint aux services eau et assainissement, présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable proposé par la Lyonnaise des Eaux, Société Fermière, pour l'année 2013,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau pour l'année 2013.

Le rapport est consultable par le public aux horaires d'ouverture du secrétariat.

**PARTICIPATION DES COMMUNES
AUX FRAIS DE SCOLARITE
ECOLE DE L'AUXENCE**

Vu l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 relative à la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires entre les communes de résidence des familles et la commune d'accueil,

Vu le décret n° 86-425 du 12 mars 1996 relatif aux conditions de scolarisation des enfants non domiciliés sur la commune,

Considérant qu'il convient d'actualiser les frais de scolarité d'un élève de l'école élémentaire de l'Auxence pour l'année scolaire 2013-2014,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de prendre en compte les frais de fonctionnement suivants :

DIVERS	MONTANT
Eau et assainissement	2 011.40
Electricité – Gaz –	31 662.94
Pharmacie	748.10
Produits d'entretien	4 136.68
Fournitures petit équipement	328.29
Fournitures scolaires	9 297.47
Nettoyage vitres	3 690.12
Piscine location	613.35
Entretien bâtiments	2 866.80
Voies et réseaux	490.88
Réparation	55.00
Entretien photocopieur/fax	1 845.15
Assurance bâtiments	2 654.40
Abonnement	674.50
Spectacles	1 042.50
Transport piscine/sortie	5 656.77
Frais Affranchissement	34.66
Téléphone	2 463.14
Assurance du personnel	2 221.09
Médecine du travail	61.20
Salaires/charges	86 450.11
TOTAL	159 004.55

DECIDE de soustraire les recettes suivantes :

	RECETTES
Remb. Indem.journ.	4 637.83
Remb. charges	8 092.88
	12 730.31

DIT que le nombre d'élèves scolarisés pour l'année scolaire 2013-2014 est de 233 élèves ;

DIT que le coût pour 2013-2014 est de :

$$\underline{159\ 004.55\ € - 12\ 730.31\ €} = 627.79\ €$$

233 élèves

**PARTICIPATION DES COMMUNES
AUX FRAIS DE SCOLARITE
ECOLE MATERNELLE BUTTE ST PIERRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de prendre en compte les frais de fonctionnement suivants :

DIVERS	MONTANT
Eau et assainissement	2 064.44
Electricité – Gaz	18 975.46
Produit de traitement	25.16
Produits d'entretien	4 715.06
Fournitures petit équipement	629.04
Fournitures administratives	60.00
Fournitures scolaires	6 175.00
Autres matières et fournitures	581.30
Nettoyage vitres - entretien chauff	3 185.28
Entretien bâtiments	900.10
Réparation + nettoyage	7 088.10
Entretien photocopieur/fax	1 379.72
Assurance bâtiments	2 294.32
Abonnement	298.04
Spectacles	420.00
Transports collectifs	2 070.00
Frais d'affranchissement	18.83
Téléphone	1 588.04
Assurance du personnel	2 523.00
CNAS	520.00
Médecine du travail	244.80
Salaires/charges agents	50 146.14
Salaires/charges ATSEM	64 372.10
TOTAL	170 273.93

DECIDE de soustraire les recettes suivantes :

	RECETTES
Remb. Indem.journ.	22 746.21
Remb. charges	367.62
	23 113.83

DIT que le nombre d'élèves scolarisés pour l'année scolaire 2013-2014 est de 110 élèves (soit 13 élèves en moins que 2012-2013),

DIT que le coût pour 2013-2014 doit supporter, en plus de la diminution d'élèves, une augmentation des dépenses de 8 %, un non remboursement d'un salaire d'un agent arrivant en fin de droit, soit :

$$\underline{170\ 273.93\ € - 23\ 113.83\ €} = 1\ 337.82\ €$$

110 élèves

**RAPPORT ANNUEL 2013
DE LA LYONNAISE DES EAUX
POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur GRISSETTO, Adjoint aux services eau et assainissement, présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement proposé par la Lyonnaise des Eaux, Société Fermière, pour l'année 2013,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'année 2013.

Le rapport est consultable par le public aux horaires d'ouverture du secrétariat.

**ELECTION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION DE DELEGATION
DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des membres à voix délibérative de la commission de Délégation du Service Public d'Eau Potable qui est composée comme suit :

- Maire : Président
- Titulaires : 3 membres
- Suppléants : 3 membres

Le comptable du Service des Eaux et un représentant du Ministre chargé de la Concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE que l'élection s'effectuera à main levée au scrutin de listes,

Une seule liste des candidats titulaires est proposée et est composée de :

- GRISSETTO Michel
- MONPOIX Ginette
- ARLAIS Michel

DECISION BUDGETAIRE COMMUNALE MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la modification budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation De crédits	Diminution de crédits	Augmentation De crédits
FONCTIONNEMENT				
D – 66111 Intérêts		7 660.00 €		
D 66 - Charges financières		7 660.00 €		
R 74127 – Dotation nationale de péréquation				7 660.00 €
R 74 – Dotations subv. part				7 660.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		7 660.00 €		7 660.00 €
TOTAL GENERAL	7 660.00 €		7 660.00 €	

A l'unanimité, la liste est élue membres titulaires pour toute la durée de mandature.

Une seule liste des candidats suppléants est proposée et est composée de :

- LAFOSSE Karine
- PASCUAL MARTIN Thierry
- MENEZ Patrick

A l'unanimité, la liste est élue membres suppléants pour toute la durée de la mandature.

**ELECTION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION DE DELEGATION
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

De la même façon que pour désigner la commission de délégation du service public de l'eau, la commission de délégation du service public d'assainissement est élue : les mêmes délégués titulaires et les mêmes délégués suppléants sont élus pour la durée de la mandature.

**PUBLICATION D'ACTES ADMINISTRATIFS
DE CESSION ET DE VENTE**

Considérant que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au Maire la publication d'actes administratifs de cession et de vente,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNE Monsieur GRISSETTO Michel, 1^{er} Adjoint, pour signer les actes passés en la forme administrative concernant les cessions et vente en même temps que le cocontractant et en présence de Monsieur le Maire durant toute la mandature.

**CONVENTIONS 2014 et 2015
RELATIVES AUX PRESTATIONS
D'ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP
PAR LE CENTRE DE GESTION**

Le Centre de Gestion s'est engagé à accompagner les collectivités affiliées dans la mise en œuvre de leurs politiques d'emploi et de reclassement des personnes en situation de handicap au sein de leurs effectifs.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire souhaite que la commune signe une convention avec le Centre de Gestion visant à définir les conditions d'intervention du correspondant handicap pour l'accompagnement et le développement des actions entreprises par la commune en matière de recrutement, d'insertion et du maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap dans le respect des dispositions légales.

Il précise que cette dernière situation concerne deux de nos agents actuels. Seules les prestations non couvertes par la convention FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)/Centre de Gestion seront facturées (ex : intervention d'un spécialiste) mais avec possibilité de remboursement direct par le fonds.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité EST FAVORABLE à l'adhésion de la commune au Centre de Gestion pour l'accompagnement du handicap.

**CONVENTION IMPLANTATION
D'EQUIPEMENTS DE RADIO-TELEPHONE
AVEC ORANGE**

Vu la convention conclue avec ORANGE le 28 février 2005 pour une période de 12 ans, à compter du 1^{er} janvier 2005, ayant pour objet l'implantation d'équipements techniques relative à l'activité d'opérateur de communications électroniques, sur une parcelle sise à Mons-en-Montois, Vieille Route de Mons, cadastrée ZD 260.

Vu la demande de résiliation par anticipation d'ORANGE pour des raisons techniques et juridiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 août 2014 favorable à une nouvelle convention mais pas sans réactualisation,

Vu la nouvelle proposition de convention pour une durée de 12 ans, avec tacite reconduction de 6 ans et préavis de dénonciation de 24 mois, pour une redevance annuelle de **5 900.00 €**, avec une augmentation annuelle constante de 1 %,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, EST FAVORABLE à la nouvelle convention proposée avec une augmentation annuelle de 1 % et AUTORISE le Maire à signer la convention avec ORANGE.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
D'ASSISTANCE TECHNIQUE
DEPARTEMENTALE DANS LE DOMAINE
DE L'ASSAINISSEMENT AVEC LE SATESE**

Considérant la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement passée avec le Conseil Général pour bénéficier des prestations du SATESE, Service du Département en 2009 et approuvée par délibération du 17 septembre 2009,

Considérant que cette convention arrive à terme et qu'il est proposé à la collectivité de la renouveler, sans quoi les services proposés par le SATESE s'arrêteront dès le début de l'année 2015,

Considérant le contenu de la convention, les tarifs applicables et le seuil de recouvrement de 200 euros mis en place par le Département,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de RENOUVELER la convention d'Assistance Technique Départementale (ATD) avec le Conseil Général dans le domaine de l'assainissement collectif pour une durée de 5 ans afin de continuer de bénéficier des services SATESE.

**MISE EN RECOUVREMENT
DES OUVRAGES DE LA BIBLIOTHEQUE
NON RENDUS OU ENDOMMAGES**

Monsieur le Maire et Monsieur GIRAULT, Adjoint en charge de la bibliothèque, précisent que quelquefois des ouvrages de la bibliothèque municipale mais aussi de la Médiathèque ne sont pas rendus, malgré les relances, ou rendus endommagés. Il convient dans ce cas d'en demander le remboursement aux adhérents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les auteurs des livres non rendus ou rendus endommagés en leur demandant la participation aux frais, au juste prix des ouvrages.

**LIGNE REGULIERE
BESCHERELLES-DONNEMARIE
ANNEE SCOLAIRE 2014-2015
TRANSPORT DES ELEVES
SE RENDANT AU COLLEGE**

Considérant que les élèves, domiciliés au hameau de Bescherelles ou prenant le bus aux arrêts dans la commune, se rendant au collège empruntent une ligne régulière Meigneux – Donnemarie-Dontilly – Collège,

Considérant que ces élèves bénéficient de la Carte Imagine'R dont le tarif est de 364.50 €, frais de dossier compris. Cette carte est subventionnée à hauteur de 194.05 € par le Conseil Général de Seine-et-Marne. La charge résiduelle est de ce fait de 170.45 € pour l'année scolaire 2014-2015,

Le Conseil Municipal DECIDE de prendre en charge pour les élèves domiciliés dans la commune (hameau de Bescherelles, centre-ville ou avenue du Ralloy) et scolarisés au Collège du Montois à Donnemarie-Dontilly :

- Au titre de l'année 2014-2015, la somme résiduelle de 170.45 € diminuée des frais de dossier de 8 € restant à la charge de la famille soit **162.45 €**.

**LIGNE REGULIERE
BESCHERELLES – DONNEMARIE
PARTICIPATION DES FAMILLES**

Le Conseil Municipal fixe la participation des familles aux transports scolaires à :

- 81 € au titre de l'année scolaire 2014-2015,
- DIT que le recouvrement de cette somme auprès des familles s'effectuera selon le calendrier ci-dessous :

⇒ 1^{er} décembre 2014 : **40.50 €**

⇒ 1^{er} juin 2015 : **40.50 €**

**PARTICIPATION POUR FRAIS DE REMISE
EN ETAT DE LA BORNE INTERACTIVE
DU SYNDICAT D'INITIATIVE**

Vu la demande de Monsieur le Président du Syndicat d'Initiative, suite au vandalisme de la borne interactive située devant la tourelle, de participer au remboursement de la partie non remboursée par l'assurance soit un montant d'environ 7 000 €. Cette somme répartie sur les communes du canton serait de 1 586 € pour notre commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de verser au Syndicat d'Initiative la somme de **1 586 €**, partie non remboursée par l'assurance.

ADMISSION EN NON VALEUR

Vu la valeur irrécouvrable d'une facture cantine de 2008 d'un montant de 70.04 €,

A la demande du Trésorier et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur de la somme de **70.04 €** de 2008.

**SUPPRESSION
DE LA REGIE D'AVANCE ANIMATIONS**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2001 instituant la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des produits : animations communales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 janvier 2010 étendant la régie de recettes et d'avances à l'encaissement des produits : location salles communales et location matériel,

Vu l'avis de Monsieur le Trésorier,

Considérant qu'il y a lieu de supprimer la régie d'avances compte tenu que depuis plusieurs années plus aucune opération n'a été réalisée et ne conserver que la régie de recettes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE la suppression de la régie d'avances Animations en ne conservant que la régie de recettes.

TARIFS REPAS DES ANCIENS

Vu la décision prise par la Commission des Fêtes et Animations lors de sa réunion du 8 octobre 2014,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions :

DECIDE de suivre la Commission en fixant les tarifs du repas des Anciens de la manière suivante :

- **39 €** pour les conjoints n'ayant pas l'âge de 65 ans,

- **20 €** pour les membres du Conseil Municipal, du CCAS et leurs conjoints.

DIT que cette délibération restera en vigueur jusqu'à ce qu'une autre délibération ne la remplace.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE
L'ASSOCIATION « FENÊTRE SUR L'ART »**

Considérant la reprise des activités de l'Association « Fenêtre sur l'Art » cette année, notamment l'exposition sous la halle « Au cœur de l'intimité de 14-18 » du 1^{er} au 30 novembre,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'allouer à l'Association « Fenêtre sur l'Art » pour 2014 une subvention de **1 000 €**.

**OUVERTURE D'UN LIVRET A
A LA NAISSANCE D'UN ENFANT
AVEC LE CREDIT AGRICOLE**

Vu la demande formulée par le Crédit Agricole d'ouvrir un livret A à la naissance d'un enfant dont les parents seraient domiciliés dans la commune, la commune s'engageant à créditer une somme d'argent qui sera complétée par la même somme par le Crédit Agricole,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2014 par laquelle le Conseil Municipal demandait à Monsieur le Maire de se rapprocher des autres organismes financiers de la commune avant de se prononcer,

Considérant les réponses des organismes financiers qui ne font pas ou plus cette démarche,

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions :

EST FAVORABLE à cette initiative,

ACCEPTTE que le commune s'engage à créditer une somme de 15 € sur le livret A de l'enfant venant de naître dont les parents sont domiciliés dans la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Crédit Agricole de Donnemarie-Dontilly.

**PRISE EN CHARGE FORMATION
CONDUITE D'UN AGENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il semble nécessaire qu'un agent subisse une mise à niveau en matière de formation à la conduite afin de pouvoir conduire certains moyens de transport de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTTE qu'un agent des services techniques suive une formation à l'Auto-Ecole de Donnemarie-Dontilly, pour un coût de **303.00 € TTC**.

**MOTION RELATIVE A LA NON-ACTION
DE L'ETAT FACE AUX PROBLEMES
ENGENDRES PAR L'INVASION DE
CHENILLES PROCESSIONNAIRES
DU CHENE ET DU PIN DANS LE
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention,

L'ensemble des Communes du territoire de la Brie Nangissienne, toutes adhérentes du « Collectif des Communes touchées par les chenilles processionnaires du chêne », demande expressément aux différentes instances concernées :

- **La reconnaissance des problèmes sanitaires et environnementaux** engendrés par la présence des chenilles processionnaires urticantes du chêne et du pin dans la région Ile-de-France, et notamment dans le département de Seine-et-Marne.
- **La mise en place d'un plan d'actions global et rationalisé** afin d'éviter des initiatives individuelles pouvant entraîner une dégradation de l'environnement.
- **La prise en charge financière et technique** des traitements nécessaires afin d'éradiquer ce fléau que les populations subissent depuis maintenant cinq ans, et ce **de façon urgente**.
- **Une intervention rapide** pour empêcher la progression géographique de cette invasion sur l'ensemble du territoire.
- D'effectuer partout où il se doit **un traitement préventif lors des périodes de reproduction**.
- Une diffusion des informations destinées à la population décrivant les différents symptômes liés à ce phénomène et les mesures préventives à respecter.
- **De diffuser ces mêmes informations à tous les professionnels de santé humaine et animale** afin que tous prennent en compte cette catastrophe sanitaire et proposent à leurs patients des traitements adaptés.
- **La mise en place d'un numéro vert** mis à la disposition du public pour répondre aux interrogations et aux inquiétudes des citoyens.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vu le courrier de M. le Préfet d'Ile-de-France relatif à l'élaboration du schéma régional de coopération intercommunale ;

Vu le projet de schéma régional de coopération intercommunale d'Ile-de-France ;

Considérant que la loi impose au schéma régional de coopération intercommunale d'Ile-de-France de tendre à « *l'amélioration de la cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines au sens de l'Institut national de la statistique et des études économiques, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale* » et à « *l'accroissement de la solidarité financière* » ;

Considérant que le projet prévoit la création de plusieurs EPCI de plus de 300.000 habitants dont la création nuirait, par leur nombre d'habitants et leur superficie, à la fois à la qualité du service public de proximité jusqu'ici rendu aux usagers et à l'efficacité de la gestion publique, les lieux de décision s'éloignant du terrain et les organes délibérants devenant pléthoriques ; que cette taille excessive de certains EPCI est d'autant moins compréhensible que, dans le même temps, des EPCI dont le siège serait situé dans l'unité urbaine de Paris demeureraient, dans le projet, d'une taille inférieure au seuil de 200.000 habitants prévu par la loi ;

Considérant que la diversité des compétences exercées et des modalités de gestion des services des EPCI dont la fusion est envisagée nuirait aux mutualisations de service aujourd'hui en cours ;

Considérant, en outre, que le projet de schéma régional de coopération intercommunale n'est accompagné d'aucune information, fût-elle approximative, relative aux ressources financières dont disposeront les EPCI à créer ni d'aucune information relative aux charges qu'ils supporteront compte tenu des transferts de compétence et de patrimoine que les fusions envisagées emporteront ; que dans ces conditions il n'est nullement démontré que le schéma proposé tendrait à l'accroissement de la solidarité financière, comme la loi lui en fait obligation ;

Considérant les risques de créer une nouvelle carte intercommunale à marche forcée sans concertation suffisante avec les élus locaux et par voie de conséquence la population ;

Considérant qu'il est nécessaire de veiller à ce que la réforme territoriale sur notre département corresponde à une intercommunalité cohérente, voulue et non subie ;

Considérant les risques de créer une Seine-et-Marne à deux vitesses en raison de la confiscation par la métropole de 80% des richesses départementales issues du 1/3 de notre territoire, et ne laissant que 20% de celles-ci pour les 2/3 du département restants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, **DÉCIDE** de donner un avis défavorable sur le projet de schéma régional de coopération intercommunal du 5 août 2014.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil que les modifications aux statuts de la Communauté de Communes Bassée-Montois ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

A notamment été accepté, pour l'entretien et la gestion parmi les équipements culturels, sportifs, le Centre Culturel installé dans l'église désacralisée de Dontilly.

En ce qui concerne la Petite Enfance, la Communauté de Communes a compétence dès 3 ans, pour organiser et gérer des actions d'animation durant les congés scolaires, *tout en laissant la compétence aux Communes pour organiser des Accueils de Loisirs Sans Hébergement ou des garderies.*

Quant aux transports, la Communauté de Communes a compétence facultative pour le transport scolaire, le transport à la demande et les lignes régulières de Réseau de Bassin. Une réunion s'est d'ailleurs tenue à Provins le 20 octobre dernier, concernant le fonctionnement de la ligne de transport régulière 7 entre Provins et Montereau afin que le cadencement soit plus rapproché et puisse satisfaire tous les types d'usagers.



Conseil Municipal du 18 décembre

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISETTO, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN représenté par Mme MONPOIX, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mmes MULLIEZ, ESPOSITO, M. BEAUSSART, Mmes MOULET, LAFOSSE, M. LEBAS, Mme LETERRIER, MM. ARLAIS, MENEZ.

Absents : MM. DESANTIGNY, ONDOA BELINGA, Mmes MINASSIAN, PIRSON.

Monsieur MENEZ Patrick est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du 13 novembre 2014 est approuvé.

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AFIN DE CONFIER LA GESTION ET L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

La commune a décidé de confier le 5 août 2000 (approuvé en sous-préfecture le 7 août 2000) la gestion du Service d'Assainissement à la Lyonnaise des Eaux pour une durée de 15 ans, selon contrat de délégation de service public. Ce contrat arrive à échéance le 7 août 2015.

Vu le rapport de présentation présentant les activités qui font l'objet de la délégation, leur nature, les motifs qui ont conduit la collectivité à opter pour la délégation, l'économie générale du contrat, sa nature, sa durée et le mode de rémunération envisagé,

Vu l'avis favorable de la commission spéciale de délégation de service public du 25 novembre 2014,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

1. **D'APPROUVER** le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service chargé de l'assainissement.
2. **D'APPROUVER** la durée de la délégation de service qui prendra fin le 31 décembre 2024 soit 9 ans, 4 mois et 23 jours à compter du 8 août 2015,

3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager et conduire la procédure proprement dite,
4. **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'organiser la publicité préalable à la réception des candidatures par une double publication dans un journal d'annonces légales et dans une publication spécialisée dans le domaine ainsi que par un affichage public et de fixer à un mois minimum à compter de la dernière publication le délai de réception des candidatures,
5. **DE CHARGER** Monsieur le Maire de saisir et présider la commission de délégation de service public amenée à se prononcer sur la recevabilité des candidatures et à établir une liste de candidats admis à faire une offre,
6. **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'envoyer le dossier de consultation aux candidats admis à concourir et de laisser un mois minimum entre la date d'envoi et la date limite de réception des offres et de saisir et présider la commission de délégation de service public afin qu'elle puisse examiner, comparer et classer les offres des candidats,
7. **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'engager les négociations après avis de la commission et dans le respect des principes d'égal accès des candidats à la commande publique,
8. **DE CONFIER** à Monsieur le Maire le soin de préparer le rapport final de jugement des offres et de soumettre ce rapport au Conseil Municipal,
9. **DE CONFIER** à Monsieur le Maire le soin de notifier le marché au candidat retenu dans le respect de la décision de l'organe délibérant,
10. **DE CHARGER** Monsieur le Maire de veiller à la conformité de la procédure au regard de la réglementation en vigueur et notamment de s'assurer qu'un délai minimum de deux mois entre la première saisine de la commission de délégation de service public et l'attribution finale par le Conseil Municipal soit respecté.

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AFIN DE CONFIER LA GESTION ET L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DU RESEAU D'EAU POTABLE

Il a été pris la même délibération que pour le service assainissement.

REDEVANCE COMMUNALE EAU

Monsieur le Maire informe le conseil que par délibération du 27 novembre 2014, le Comité Syndical des interconnexions en eau potable du Bas Montois a décidé :

1. De faire supporter par les communes en affermage le coût du rendement de leur réseau,
2. Une facturation directe de la surtaxe syndicale (actuellement de 1.05 €/m³) auprès du service des eaux des communes. Cette surtaxe comprend l'achat d'eau au Syndicat de Bray et le remboursement des emprunts.

Depuis la mise en service de l'interconnexion, la surtaxe syndicale apparaissait directement sur la facture des usagers. A compter du 1^{er} janvier 2015, elle sera donc comprise dans le tarif de la redevance communale.

Monsieur le Maire propose de maintenir la redevance de 0.42 €/m³ à laquelle s'ajoutent les 1.05 € soit une redevance communale de 1.47 € HT. Lors de l'élaboration du budget primitif 2015, la redevance communale pourra être révisée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer, à compter du 1^{er} janvier, la redevance communale eau à **1.47 € HT comprenant la surtaxe syndicale.**
- DEMANDE qu'une information soit réalisée auprès des usagers et, dans la mesure du possible, de faire figurer sur la facture, sur la ligne de la redevance communale, la mention « y compris la taxe du syndicat ».

ACHAT GRANGE PLACE DES JEUX

Monsieur le Maire rappelle, qu'à plusieurs reprises, la commune est intervenue auprès de Mesdemoiselles BOTTIN, propriétaires de la grange, sise Place des Jeux, en vue de l'acquérir.

Il précise que dans le cadre du Contrat « Contact », l'aménagement des places est programmé. Il serait donc fort intéressant pour la commune que cette grange soit comprise dans cet agencement, afin d'avoir une vue d'ensemble pour y être restaurée et aménagée plus tard en fonction des disponibilités financières de la commune.

Le service des Domaines a établi le prix de vente à 24 000 €. Une proposition pour ce prix a été adressée aux propriétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD pour l'achat de la grange, cadastrée section AB n° 247, d'une superficie de 330 m² pour un prix de 24 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire.

RETROCESSION EQUIPEMENTS COMMUNS LOTISSEMENT « LA CROIX BLANCHARD »

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2005 par laquelle était accepté le principe de reprise de voirie, des réseaux et des espaces verts du lotissement « La Croix Blanchard », dans le domaine public de la commune après achèvement de toutes les constructions,

Considérant que toutes les constructions sont achevées,

Considérant l'état des lieux du 24 juillet 2014 faisant apparaître des imperfections à reprendre,

Considérant la levée des prescriptions formulées le 29 octobre 2014,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'entériner la reprise des équipements communs du lotissement « La Croix Blanchard »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession à venir.

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT DU PATRIMOINE A TEMPS INCOMPLET

Vu la nécessité de créer un emploi d'Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe à la bibliothèque municipale à temps incomplet,

Considérant qu'il conviendrait de le recruter sur une base horaire hebdomadaire de 17 heures 50,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

CREE un emploi d'Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe à raison de 17 heures 50 hebdomadaire.

DEMANDE à Monsieur le Maire de nommer l'agent sur ce poste.

**REGIME DES AUTORISATIONS
D'URBANISME EN MATIERE
DE RAVALEMENT**

Madame MONPOIX, adjointe chargée de l'urbanisme, précise qu'un décret du 27 février 2014 introduit un allègement de la procédure d'instruction et une simplification du régime des autorisations du droit des sols.

Ainsi, les travaux de ravalement, auparavant soumis à déclaration préalable, sont dispensés de formalités, sauf dans certains cas notamment lorsque le conseil municipal a décidé de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement.

Monsieur le Maire souligne que le laisser-faire risquerait de nuire à l'harmonie du village, dont la majeure partie d'ailleurs est soumise à avis de l'Architecte des Bâtiments de France, avec des couleurs non habituelles et disparates.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 14 voix pour, 2 voix contre (MM. Arlais et Menez), 2 abstentions (Mme Moulet et M. Lebas) :

- **DECIDE** que les travaux de ravalement, sur l'ensemble de la commune, sont soumis à déclaration préalable.

**ADHESION DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES AU SMEP
DU GRAND PROVENOIS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes Bassée-Montois au S.M.E.P du Grand Provenois.

**RENOUVELLEMENT D'ADHESION
AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE
DU CENTRE DE GESTION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** le renouvellement de l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion pour 2015,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,

DECIDE le principe de l'adhésion à cette mission avec le Centre de Gestion pour les années futures.

**ANNULATION DELIBERATION
COMMISSION DELEGATION SERVICES
PUBLICS EAU ET ASSAINISSEMENT**

Considérant le nouveau mode de scrutin des conseillers municipaux (scrutin de listes),

Monsieur le Maire précise qu'il convenait de faire de même pour la désignation des commissions de délégation des services publics eau et assainissement, ce qui fût fait lors de la séance du 13 novembre 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** d'annuler sa délibération du 10 avril 2014 devenue caduque.

DECHETTERIE ET SMETOM

1. Rapport d'activité annuel 2013

Monsieur le Maire fait part au conseil de la réception du rapport d'activité 2013 du SMETOM-GEEODE sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ce document est à disposition au secrétariat. Le Conseil regrette que ce rapport arrive un peu tardivement.

2. Points d'Apport Volontaire et déchetterie

Monsieur le Maire rappelle que, depuis plusieurs années, avaient été demandées des modifications des Points d'Apport Volontaire (PAV) où à certains endroits devaient être installés des containers semi enterrés comme ce fut le cas à la résidence Saint-Augustin. Un autre devait être positionné à proximité de la maison de retraite. Aucune suite n'a été donnée à notre demande.

Le Conseil demande qu'un rappel soit fait auprès du SMETOM.

A la demande d'usagers, le conseil municipal prie Monsieur le Maire d'intervenir auprès du SMETOM afin de lui signifier que, d'une manière générale, les bennes de la déchetterie sont difficilement accessibles car trop hautes.

3. Accès à la déchetterie

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de la réponse du Président de SMETOM-GEEODE concernant le mauvais état des voies d'accès à la déchetterie.

Il précise que «...le syndicat n'a aucune compétence en matière de voirie et qu'aucun paiement pour la remise en état de ces chemins n'est possible. En conséquence, il ne m'est pas possible de réserver une suite favorable à votre demande...».

Monsieur le Maire propose qu'un nouveau courrier soit adressé au SMETOM afin qu'il fasse une proposition pour participer à l'entretien des chemins. Un courrier sera également adressé aux communes membres afin qu'elles prennent conscience du problème et réagissent tout comme les communes de Mons-en-Montois et Donnemarie-Dontilly.

DISTRIBUTION DU LIEN

Après quelques dissensions intervenues lors de la distribution du dernier bulletin municipal, Monsieur le Maire précise qu'il lui semble préférable de continuer la distribution du Lien par les conseillers, afin d'une part, d'être plus proches des habitants et d'autre part, de faire des économies d'envoi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la poursuite de la distribution du Lien par les conseillers.

Un tableau sera adressé, en même temps que le compte rendu du conseil, afin que chaque conseiller choisisse sa tournée.

CASERNE DES SAPEURS POMPIERS

Monsieur le Maire souligne qu'un courrier a été adressé récemment au Président du Conseil Général pour lui rappeler que le Centre de Secours de Donnemarie-Dontilly est délaissé : vétuste, malgré quelques aménagements ces dernières années, avec impossibilité d'agrandissement, mal situé dans un carrefour

DECISION BUDGETAIRE COMMUNALE MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la modification budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation De crédits	Diminution de crédits	Augmentation De crédits
INVESTISSEMENT				
D – 2041512 GFP de rattachement - Installations		23 000.00 €		
Total D 204 – Subv Equip.		23 000.00 €		
D 21318 – Grange Place des Jeux		24 000.00 €		
D 21 – Immobilisations corporelles	47 000.00 €	24 000 .00 €		
D 2315 – Installations				
D 23 – Immobilisations en cours	47 000.00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	47 000.00 €	47 000.00 €		

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur BEAUSSART remercie les conseillers et bénévoles qui ont aidé à la course nocturne, appréciée de tous les participants.

d'où le danger en sortant ou entrant, sans parking pour y garer les véhicules du personnel et de service...

Il précise qu'un terrain avait été défini dans le dernier plan local d'urbanisme afin d'y accueillir un nouveau centre de secours.

Après discussion en équipe municipale, Monsieur le Maire souligne l'importance que le projet puisse aboutir dans les prochaines années. Pour cela, il est nécessaire d'appréhender le projet au plus tôt avec les principaux intervenants d'où la proposition de vote d'une motion.

Vu la nécessité de programmer la construction d'un nouveau centre de secours à Donnemarie-Dontilly pour les habitants de la commune mais aussi ceux du canton,
Considérant la vétusté des locaux actuels et le caractère dangereux de son emplacement,
Considérant la longue période nécessaire pour voir l'aboutissement de ce projet,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote une motion :

En DEMANDANT aux instances départementales de programmer et planifier la construction d'un nouveau centre de secours dans la commune de DONNEMARIE-DONTILLY, sur un terrain raccordé aux différents réseaux mis à disposition, à titre gratuit, par la commune.



Remise des brevets du collège du Montois



11 novembre 2014



Spectacle du Collège du Montois

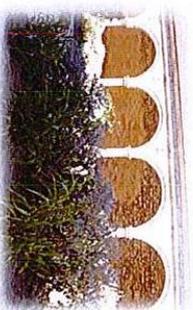


**Conférence
à la bibliothèque Aimé Césaire**





Donnemarie-Dontilly 2015



Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
Je 1		Di 1		Di 1	Me 1	Je 2	Ve 1	Lu 1			
Ve 2		Lu 2		Lu 2	Je 2	inscriptions centre de loisirs vacances de pâques	Sa 2	Ma 2			
Sa 3		Ma 3		Ma 3	Ve 3	Animation de Pâques	Di 3	Me 3			inscriptions centre de loisirs vacances d'été
Di 4		Me 4		Me 4	Sa 4		Lu 4	Je 4			
Lu 5		Je 5		Je 5	Di 5		Ma 5	Ve 5			
Ma 6		Ve 6		Ve 6	Lu 6	concours de pétanque	Me 6	Sa 6			
Me 7		Sa 7		Sa 7	Ma 7	Troc Jouet/spectacle	Je 7	Di 7			
Je 8		Di 8		Di 8	Me 8		Ve 8	Lu 8			
Ve 9		Lu 9		Lu 9	Je 9		Sa 9	Ma 9			
Sa 10		Ma 10		Ma 10	Ve 10		Di 10	Me 10			
Di 11		Me 11		Me 11	Sa 11	Carnaval des écoles	Lu 11	Je 11			
Lu 12		Je 12		Je 12	Di 12		Ma 12	Ve 12			
Ma 13		Ve 13		Ve 13	Lu 13		Me 13	Sa 13			
Me 14		Sa 14		Sa 14	Ma 14		Je 14	Di 14			
Je 15		Di 15		Di 15	Me 15		Ve 15	Lu 15			
Ve 16		Lu 16		Lu 16	Je 16		Sa 16	Ma 16			
Sa 17	Scène Rurales	Ma 17		Ma 17	Ve 17		Di 17	Me 17			
Di 18		Me 18		Me 18	Sa 18	Cassoulet	Lu 18	Je 18			
Lu 19		Je 19		Je 19	Di 19	des Diab's du Montois	Ma 19	Ve 19			
Ma 20		Ve 20		Ve 20	Lu 20		Me 20	Sa 20			Fête de la musique
Me 21		Sa 21		Sa 21	Ma 21	Fête foraine	Je 21	Di 21			
Je 22		Di 22		Di 22	Me 22	Elections départementales	Ve 22	Lu 22			
Ve 23		Lu 23		Lu 23	Je 23		Sa 23	Ma 23			
Sa 24	Vœux du maire	Ma 24		Ma 24	Ve 24		Di 24	Me 24			
Di 25		Me 25		Me 25	Sa 25		Lu 25	Je 25			
Lu 26		Je 26		Je 26	Di 26		Ma 26	Ve 26			
Ma 27		Ve 27		Ve 27	Lu 27		Me 27	Sa 27			
Me 28	Inscriptions centre de loisirs pour vacances de février	Sa 28		Sa 28	Ma 28		Je 28	Di 28			VTT / Randonnée
Je 29			Di 29	Elections départementales	Me 29		Ve 29	Lu 29			
Ve 30			Lu 30		Je 30			Sa 30	Ma 30		
Sa 31		Ma 31		Ma 31			Di 31				





Donnemarie-Dontilly 2015



Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
Me 1		Sa 1		Ma 1		Je 1		Di 1		Ma 1	
Je 2		Di 2		Me 2		Ve 2		Lu 2		Me 2	
Ve 3		Lu 3		Je 3		Sa 3	Jazz	Ma 3		Je 3	
Sa 4		Ma 4		Ve 4		Di 4		Me 4		Ve 4	
Di 5		Me 5		Sa 5	Fête / concours pétanque	Lu 5		Je 5		Sa 5	Téléthon
Lu 6		Je 6		Di 6	Brocante	Ma 6		Ve 6		Di 6	
Ma 7		Ve 7		Lu 7		Me 7		Sa 7		Lu 7	
Me 8		Sa 8		Ma 8		Je 8		Di 8		Ma 8	
Je 9		Di 9		Me 9		Ve 9		Lu 9		Me 9	
Ve 10		Lu 10		Je 10		Sa 10		Ma 10		Je 10	
Sa 11		Ma 11		Ve 11		Di 11		Me 11		Ve 11	
Di 12		Me 12		Sa 12		Lu 12		Je 12		Sa 12	Course nocturne
Lu 13	Retraite aux flambeaux	Je 13		Di 13		Ma 13		Me 13		Di 13	
Ma 14	Jeux du 14 juillet	Ve 14		Lu 14		Me 14		Sa 14		Lu 14	
Me 15		Sa 15		Ma 15		Je 15		Di 15	Repas des anciens	Ma 15	
Je 16		Di 16		Me 16		Ve 16		Lu 16		Me 16	
Ve 17		Lu 17		Je 17		Sa 17		Ma 17		Je 17	
Sa 18		Ma 18		Ve 18		Di 18		Me 18		Ve 18	Concert de Noël
Di 19		Me 19		Sa 19	Journées du patrimoine	Lu 19		Je 19		Sa 19	Spectacle de Noël
Lu 20		Je 20		Di 20		Ma 20		Ve 20		Di 20	
Ma 21		Ve 21		Lu 21		Me 21		Sa 21		Lu 21	
Me 22		Sa 22	Inscriptions en mairie pour la cantine et les activités périscolaires	Ma 22		Je 22		Di 22		Ma 22	
Je 23		Di 23		Me 23		Ve 23		Lu 23		Me 23	
Ve 24		Lu 24		Je 24		Sa 24		Ma 24		Je 24	
Sa 25		Ma 25		Ve 25		Di 25		Me 25		Ve 25	
Di 26		Me 26		Sa 26	Gospel family	Lu 26		Je 26		Sa 26	
Lu 27		Je 27		Di 27		Ma 27		Ve 27		Di 27	
Ma 28		Ve 28		Lu 28		Me 28		Sa 28		Lu 28	
Me 29		Sa 29		Ma 29		Je 29		Di 29		Ma 29	
Je 30		Di 30		Me 30		Ve 30		Lu 30		Me 30	
Ve 31		Lu 31				Sa 31	Halloween des écoles			Je 31	

EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Les travaux d'extension et de réhabilitation du restaurant scolaire ont bien avancé depuis le mois de juin, malgré quelques retards sur la partie nouvelle de cet ensemble, cela ne remet pas le planning en cause, qui prévoit une fin des travaux pour fin avril 2015.



Nous entrons dans la 2^{ème} phase du chantier qui va consister à la réhabilitation du bâtiment existant tout en faisant les travaux d'aménagement intérieur du bâtiment neuf.

Pendant cette période, la restauration des élèves est assurée à la salle polyvalente jusqu'aux vacances de printemps. Ils pourront alors inaugurer leur nouveau restaurant.

Pour ceux et celles qui souhaiteraient louer la salle polyvalente, le week-end, cela reste possible.

Les parents d'élèves seront tenus informés sur toute modification du planning entraînant un retard sur la mise à disposition des nouveaux locaux.

RESEAU EAU POTABLE

Depuis 2003, la mairie, avec le concours de la lyonnaise des eaux, a engagé la rénovation de tous les branchements plomb existants sur notre commune, conformément à la loi sur l'eau.

Après en avoir rénové 450, nous sommes aujourd'hui en conformité. Mais il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de l'eau potable, car après avoir assuré une eau de qualité à chaque robinet par ces travaux et par l'interconnexion, nous devons aujourd'hui assurer la préservation des ressources par une diminution des pertes en réseau.

Cela va nécessiter une mise en place de moyens et d'études afin d'avoir une analyse précise sur l'état global de nos 30 km de réseau, nous permettant d'établir un programme d'action à moyen et long terme.

SALLE POLYVALENTE

Vous avez certainement remarqué depuis le printemps dernier, les modifications d'aménagements extérieurs de la salle polyvalente.

Le mur en virgule, côté centre commercial, a été arasé pour en faire un grand banc, Côté stade, un grillage rigide a été installé, sur l'arrière, une partie du bâti et un retour de mur ont été démolis et les accès sécurisés par un nouveau sas et un portail.



Ces aménagements ont été coûteux pour la commune (40 000.00 €), c'est le prix qu'il a fallu payer pour limiter les actes de vandalisme sur ce bâtiment.

Si ceux-ci ont nettement diminué, cela ne règle pas tout, nous avons encore eu des bris de vitres cet été. Nous portons plainte en gendarmerie à chaque fois qu'il y a dégradation sur des locaux communaux, nous vous invitons à en faire de même si vous êtes victimes d'acte de vandalisme, quelle que soit la nature ou l'importance, cela permettra aux enquêteurs de la gendarmerie de faire des regroupements en terme de date, de lieu, de type de vandalisme et permettra d'augmenter les chances de trouver les coupables.

M. Grisetto

CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE

Le troisième contrat triennal au titre de l'aide aux communes pour les investissements de voirie entre la Commune et le Département a été signé le 6 novembre 2014. Le montant global des travaux retenu est de 460 020 € HT.

Le Département s'engage à accorder une subvention maximale de 230 010 € sur trois ans (50 % des travaux).

Les opérations concernent :

- Le boulevard du Nord (élargissement et aménagement de trottoirs, réalisation d'un stationnement alterné sur chaussée) pour un montant de 266 890 € HT.
- Les rues Champeaux et des Cloîtres (recalibrage et reprofilage de la chaussée pour classement en « zone de rencontre ») pour un montant de 193 130 € HT.

Après consultation d'entreprises, la Société retenue pour ces travaux est SAS EIFFAGE TP.



Les travaux débuteront en mars 2015 pour le Boulevard du Nord puisque les enfouissements des réseaux (électricité, éclairage public, téléphone) ont été réalisés en 2014 ; sur une période d'environ 4 semaines pour la partie haute et 2 semaines pour la partie basse. Une réunion d'information auprès des riverains est prévue avant le début des travaux.

Quant à la rue Champeaux et la rue des Cloîtres, l'enfouissement des réseaux est programmé pour le 2^{ème} semestre 2015 ; les travaux sur voirie ne pourront se faire qu'à partir de mai 2016 sur une durée de 4 semaines. Une réunion d'information auprès des riverains est également prévue avant l'enfouissement des réseaux.

G. Monpoix

DONNEMARIE-DONTILLY « VILLAGE DE CARACTERE »

Le département de Seine-et-Marne a lancé un concours pour l'obtention du label « Village de Caractère » concernant les communes de moins de 3 500 habitants. Cinq dossiers ont été retenus ceux de : Château-Landon, Donnemarie-Dontilly, Flagy, Larchant et Thomery. La signature de la charte d'une durée de cinq ans renouvelable a eu lieu lors du Congrès des Maires de Seine-et-Marne à Dammarie-les-Lys le 10 octobre 2014.

La Seine-et-et-Marne est la 2^{ème} destination touristique d'Île-de-France, cela représente 27 000 emplois, 1 900 entreprises non délocalisables, une offre de services diversifiée : tourisme international, d'affaires, patrimonial, vert.

Le label a été créé afin que la dynamique touristique profite à tout le territoire Seine-et-Marnais, valoriser l'attractivité des petites communes, développer l'offre et le potentiel touristique des villages.

L'engagement des villages sélectionnés est de disposer de services existants (hébergement, restauration, commerce), de l'accessibilité des équipements et des activités, garantir une ambiance générale paysagère et naturelle, valoriser le patrimoine bâti, s'engager dans la démarche sur le long terme.



De son côté, le Département s'engage à valoriser et promouvoir la destination et l'offre « Villages de caractère de Seine-et-Marne », à aider la commune dans ses démarches d'amélioration et de développement touristique et à animer le réseau des communes labellisées.

D. Vo Van

REPAS DES ANCIENS



Comme chaque année, quelle joie de se retrouver pour partager le repas de fin d'année avec les anciens de la Commune.

Le traiteur a cette fois encore, ravi tous nos convives.

L'ambiance festive n'était pas en reste, l'animation a permis à tous de passer un bel après-midi.

P. Girault

COURSE NOCTURNE DU MONTOIS 1^{ERE} EDITION

Pour la première année et devant le succès de la « course verte du Montois », la Commune de Donnemarie-Dontilly et le Foyer Rural ont organisé un « trail de nuit » le 13 décembre 2014.

Cette édition, qui s'est déroulée dans le même état d'esprit, a vu une participation importante et ce n'est pas moins de 120 personnes qui ont répondu présent pour ce 15 km.



C'est sous une bruine soutenue qu'à 19 h, tous les participants s'élancèrent de la salle polyvalente vers les rues de Donnemarie avant de rejoindre les chemins et sentiers de la région du Montois.

Au bout d'une heure les premiers coureurs étaient déjà de retour, à la salle Polyvalente, accueillis avec enthousiasme par le public présent.

Les arrivées se succédèrent jusqu'à 22 h. Après s'être restauré comme il se doit au stand de ravitaillement, chacun put repartir avec un cadeau et les premiers(ères) de la course furent récompensé(e)s.

Cette première nocturne fut un succès, les participants enchantés du parcours, se sont promis de revenir et ont noté plein de remerciements aussi bien sur le parcours que sur l'accueil des commissaires de route, sur la page facebook : <https://www.facebook.com/CourseVerteDuMontois>

Merci une fois de plus à tous ceux qui ont fait de cet évènement une réussite et plus particulièrement le Foyer Rural, Hervé Beaussart, qui est à l'origine de l'idée de la course et qui avec d'autres coureurs ont reconnu et balisé le parcours, les bénévoles (ceux que vous avez rencontrés à chaque point dangereux et au ravitaillement) les motards ouvrant la course ainsi que les vélos balais, sans qui, aucune animation de ce genre n'est possible, ainsi que nos partenaires pour les lots et le ravitaillement.

P. Girault



DECORATIONS DE LA COMMUNE

Cette année encore, notre village a endossé son habit de lumières. La halle s'est transformée en féerie et le lavoir de la rue de la Porte de Melun, en crèche pour quelques semaines.

Nous remercions les bénévoles pour le travail et les heures passées à la création et à l'installation des décorations. N'oublions pas nos employés communaux pour l'installation des guirlandes dans la commune, car toutes ces illuminations sont confectionnées par eux.



Nous remercions également tous nos concitoyens qui décorent leurs propres habitations et contribuent à ce que notre village ait un véritable air de fête en cette fin d'année.

Merci à vous tous.



DONNEMARIE-DONTILLY A ACCUEILLI LE PERE NOEL

Une fois de plus le Père Noël n'a pas oublié notre commune. Il nous a tous donné rendez-vous à la salle Polyvalente le samedi 21 décembre pour assister à un spectacle de magie « Magic Flash » qui a enchanté petits et grands. Ce fut plus d'une heure trente de tours ou les enfants participaient en étant invités à monter sur scène. Une deuxième partie axée sur la féerie lumineuse et musicale clôtura le spectacle.

Ce magnifique après-midi se termina par un goûter offert à tous les enfants qui repartirent enchantés d'avoir rencontré le Père Noël.

UN ENFANT, UN JOUET 2014

Pour cette 3^{ème} année de participation à l'opération « un enfant, un jouet » organisée par le club Top moto 77 ainsi que la Croix Rouge, les habitants de Donnemarie-Dontilly ont été particulièrement nombreux à accueillir le cortège Place des Jeux. Malgré un temps peu propice à la balade champêtre, ce n'est pas moins de 180 bolides qui sont arrivés vers 10 h 45. C'est au milieu de ces motos plus belles les unes que les autres et dans un rugissement important de moteurs que se déroula la collecte des jouets.



Nous remercions les habitants pour leur présence toujours plus importante au fil des ans et également pour leur générosité sans faille.

CONCERT DE NOEL DE LA CHORALE DU PROVINOIS ET DU MONTOIS

Le concert de Noël offert par la commune s'est déroulé le 20 décembre. Les morceaux choisis ont permis à l'assistance de voyager à travers le monde le temps de ce récital.

Fabrice Sansonetti, chef de chœur, se dirigeait dans la travée de l'église pour faire chanter Minuit Chrétien et Vive le vent aux spectateurs.

Des applaudissements réciproques conclurent le récital.

L'assistance fut cordialement invitée dans la salle du conseil pour boire un vin chaud gentiment préparé par les membres du Trait d'Union et de la Mairie et déguster des gâteaux confectionnés par les membres de la Chorale.

P. Girault



Au revoir mademoiselle **LOMBARD**

Suzanne LOMBARD-LEGUEUX
Enseignante à Donnemarie-Dontilly

Nous l'avions incitée à nous rejoindre lors des repas de l'Amicale et l'avions alors honorée à maintes reprises. Par amitié, elle s'était confiée à nous le 20 janvier 2012.

« Madame LEGUEUX, plus exactement mademoiselle Suzanne LOMBARD est née à Donnemarie en Montois, rue du Gros caillou le 17 janvier 1924.

Fille d'agriculteur, elle va à l'école primaire jusqu'à l'âge de 13 ans, Puis elle part suivre ses études à Provins.

La seconde guerre arrivant elle est employée pendant deux ans à la perception de Provins, puis assidue au travail, en 1943 elle fait un remplacement d'institutrice à Montigny- Lencoup. Elle y a un élève du nom de MASSON.

En cette période de guerre elle fait bien d'autres remplacements d'enseignantes, huit jours à Egligny, huit jours à Maison-Rouge, quatre jours à Rampillon, puis Nangis, Cessoy... Elle va faire vingt huit (28) remplacements se déplaçant courageusement à bicyclette.

L'après guerre la voit confortée dans son désir d'enseigner. Elle passe le CAP d'instituteur, institutrice, en 1952 et elle est enfin titularisée.

Après s'être rapprochée de l'école de Donnemarie à maintes reprises elle s'y installe enfin. Succédant à mademoiselle Courmont, elle prend alors en charge une classe de cinquante deux (52) élèves répartis en quatre sections le 15 septembre 1954.

Mademoiselle Lombard va devenir madame Legueux en épousant Camille LEGUEUX qui deviendra maire de Jutigny de 1971 à 2001.

Sa carrière se poursuit à Donnemarie où elle succède à Madame Ménard en 1964. Elle est secondée par Mademoiselle Lénés pendant trois ans puis par mademoiselle Gallot et Madame Taymans.

Après la fusion des communes de Donnemarie en Montois et de Dontilly en 1967, elle prend la direction des maternelles et du Cours Préparatoire de 1970 à 1983. Elle s'installe alors dans les locaux des écoles de Dontilly.

C'est monsieur Masson, son ancien élève de Montigny-Lencoup, qui sera responsable des Classes Primaires.

Mais en 1983 c'est l'heure de la retraite, elle poursuit son chemin dans nos murs de Donnemarie, elle est élue conseillère municipale pour un mandat de six ans.

Toujours présente, on peut la voir parcourir Donnemarie, entretenir son jardin, n'oubliant pas de s'abreuver régulièrement au lait de la ferme familiale toujours en activité. «

Parcours et propos recueillis par Denise Gobinot et Michel Arlais

Elle nous a quitté le 5 novembre 2014, par surprise comme elle savait le faire.

Elle a rejoint son époux à Jutigny dans sa dernière demeure.

M. Arlais



Naissances

LESUR Luka, 5 impasse Saint-Augustin, le 29 juin ; LECLERC Mickaël, 28 Place du Marché, le 4 juillet ; MUNIKA KADIMASHI Aaron, 42 Vieille Route de Mons, le 4 juillet ; LE GOFF Kaena, 3 rue de la Maladrerie, le 19 juillet ; GOURLAND Louis, 1 rue du Gros Caillou, le 29 juillet ; GODRY Joaquim, 5 Vignes de Champabon, le 5 août ; DENORMANDIE Thibaud, 1 route de Mons, le 8 août ; LAGNEAUX Melya, 18 rue Marius Billard, le 10 août ; GOURIBON Lana, 2 rue du Moulin à Tan, le 22 août ; MESLIER Tristan, 12 Avenue de Champabon, le 27 août ; MONTCHAUD BEUF Dylan, 13 rue Marie Chaubart, le 2 septembre ; VILLAL DUPUIS Elisa, 8 rue de la Sablière, le 16 septembre ; VION Soan, 11 rue Champeaux, le 19 septembre ; LABOURÉ Maxence, 26 rue du Montpensier, le 26 septembre ; LEGENDRE Léo, 10 rue des Ecoles, le 29 septembre ; AHJOUR Inès, 32 rue Marie Chaubart, le 19 octobre ; MARY Lylian, 5 rue des Augères, le 10 novembre ; GERARD Nolan, 10 bis Chemin des Fourneaux, le 9 décembre ; CHEVALLIER Chloé, 10 Place du Marché, le 18 décembre.

Mariages

VILLAIN Robin/POTEAU Emeline, 9 Vignes de Champabon ; ROUDIE Frédéric/VASSAL Stéphanie, 7 Place des Soroises.

Décès

GAUDEFROY Vve ARCAMBOURQUE Henriette, 6 rue du Gros Caillou, le 5 juillet ; MEYER Jacqueline Vve DEVILLARD, 18 Place du Marché, le 24 juillet ; COULMONT Simone Vve BELISSON, 12 rue du Parc, le 4 août ; CATHERINE Marcel, 15 Vignes de Champabon, le 7 août ; ACQUENIN Albert, 12 bis Avenue de Champabon, le 22 août ; VANYPER Jenny Epse MAKHLOUF, 13 Place du Marché, le 23 août ; FAULE Marie-Jeanne, 12 rue du Parc, le 31 août ; MONIOT Clémence Vve LEBERT, 12 rue du Parc, le 8 septembre ; COIFFARD Raymonde Vve CORION, 12 rue du Parc, le 22 septembre ; DEPPENN Yvonne Epse BARRAT, 13 rue de Sigy, le 9 octobre ; MERLIN Elisabeth Vve CARRÉ, 3 rue de la Glacière, le 22 octobre ; CLÉMENT Danielle Epse GAUTIER, 8 avenue de Champabon, le 25 octobre ; LOMBARD Suzanne Vve LEGUEUX, 2 Vieille route de Mons, le 5 novembre ; ROUYER Ginette Vve LEGUEVAQUES, 12 rue du Parc, le 6 novembre ; COCHET Francis, 12 rue du Parc, le 7 novembre ; OLIVIER Philomène Vve ROUALIN, 12 rue du Parc, le 24 novembre ; RONDET Maurice, 12 rue du Parc, le 27 novembre ; CHENEVIÈRE Joseph, 8 bis rue des Augères, le 31 décembre.

Bibliothèque municipale « Aimé Césaire »

(01.60.58.44.60)

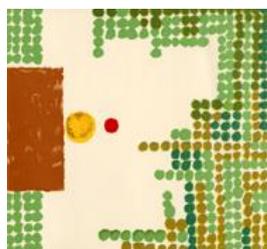
Lundi : 10 h - 12 h - Mercredi : 10 h - 12 h et 15 h - 18 h 30

Vendredi : 15 h - 18 h 30 - Samedi : 10 h - 12 h

Ce début d'année 2015 sera sous le signe de l'illustration dans la littérature au travers de deux techniques de représentations graphiques.

NOUVEAU Espace informatique

Un poste informatique est à disposition des usagers inscrits à la bibliothèque après adhésion à la « Charte d'utilisation de l'espace multimédia » permettant un accès à internet (sous certaines conditions), aux catalogues de la bibliothèque et de la médiathèque départementale de Seine-et-Marne ainsi que pour traitement de textes et tableurs.



Exposition « WARJA LAVATER » du 19 janvier au 15 avril

L'artiste [Warja Lavater](#) a publié un étrange livre consacré au *Petit Chaperon rouge*. Elle a remplacé le texte du conte par une longue bande de 4,74 mètres de long, couverte de points. Chaque personnage, chaque élément de décor est représenté par un signe selon un code annoncé en préambule. La bande se replie en accordéon pour former des doubles pages.

Ce peintre abstrait a une perception de la pensée écrite que comprennent spontanément tous les jeunes lecteurs qui découvrent ses livres. Tout son jeu graphique repose sur une codification des formes symboles qui, en se dépliant, permet une découverte de l'action conduite d'une manière très cinématographique, avec des effets de zooms, des éléments colorés.... Warja Lavater semble ainsi mener une lecture "artistique" très active. Depuis son premier livre en 1965, elle est à l'avant-garde de la pratique des jeux de lecture (presque des jeux de rôles).

Venez découvrir l'exposition qui lui est consacrée au travers de 8 livres dépliant.

Exposition « Manga Senpai 1 » du 27 mars au 6 mai



L'exposition s'adresse à un public néophyte (adolescent et adulte), curieux de découvrir la culture manga et son interaction avec la société japonaise. Tout en clarifiant certaines notions et courants, le but de cette exposition est de valoriser la diversité du manga et de stimuler l'appétit de lecture du visiteur. Elle est accompagnée d'un questionnaire, d'un quizz, d'une bibliographie commentée des titres présentés et du jeu «Final Otaku » sur CD, qui mêle avec des niveaux de difficultés différents, des questions ou des épreuves portant sur des thématiques diverses.

L'équipe de la bibliothèque

Fenêtre sur l'art

L'association *Fenêtre sur l'Art* tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont permis la réussite de l'exposition « 14-18 aujourd'hui ». Installée sous la halle, celle-ci a accueilli quelque 600 visiteurs, dont 250 personnes au vernissage le 1^{er} novembre. Les élèves de huit classes (quatre du collège et autant de l'école élémentaire) ont également pu la découvrir avec un guide de l'association.

Au terme de l'exposition, Fenêtre sur l'Art a fait don aux enseignants d'histoire du collège des deux bâches reproduisant la bande dessinée de Joe Sacco sur la première journée de la bataille de la Somme. Elles devraient être exposées prochainement dans une ou plusieurs salles de l'établissement.



La soirée du 15 novembre a réuni une soixantaine de personnes à la mairie, venues assister à la projection de courts métrages d'animation entrecoupée de chansons interprétées par Marion et Stéphane. Enfin, l'intervention du Théâtre Le Soliloque le 29 novembre au cloître a, malgré le froid, attiré plus d'une cinquantaine de spectateurs. Ils étaient plus nombreux encore à l'église pour assister au concert de la Renaissance Voulvoise.

E. Thévenon

Pâtisseries du Montois

Le samedi 31 janvier, l'association tiendra son assemblée générale annuelle dans la salle polyvalente de Donnemarie-Dontilly que la municipalité met gracieusement à notre disposition, qu'elle en soit ici remerciée.

Partant du constat que nous avons autant besoin de nous alimenter que de nous nourrir de cultures, nous remettons çà le lendemain, dimanche 1^{er} février de 14 à 18 h, en organisant une rencontre autour d'initiatives culturelles s'épanouissant sur notre beau territoire.

Tout l'après-midi seront proposés des spectacles de chants, de musiques et de théâtre ; il y aura également des expositions de photos et de tableaux. Nous vous y attendons nombreux.

Notre association, créée fin 2006, est affiliée aux AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) et a pour but de soutenir le développement d'une petite agriculture, respectueuse de l'environnement et des hommes.

En contractualisant avec les producteurs sur toute une saison, en payant les produits au juste prix et à l'avance, les familles adhérentes s'engagent au service du développement local, de l'emploi agricole et consomment des produits naturels qui ne polluent pas l'eau, l'air et la terre.

Des aliments sains et de qualité dans une démarche de solidarité avec le monde paysan qui a créé en grande partie ces paysages que nous apprécions tant.

Nous nous fournissons en légumes auprès d'Anne et Florian, maraichers installés depuis fin 2006 sur la ferme du Chaillois à Thénisy. Le prix du panier, qui contient en moyenne 5 à 10 légumes pour un poids compris entre 5 et 10 kilos, fonction de la saison et de la générosité de la nature, est d'un peu plus de 20 € (et de 10 € pour un demi panier) à multiplier par les 47 semaines de distribution.

La saison 2014-2015 va se terminer début mars pour recommencer mi-avril 2015, il est encore temps de s'inscrire pour obtenir un panier.

Pour les fromages, nous travaillons avec Cédric et Stéphane, jeunes chevriers installés début 2014 à Donnemarie-Dontilly, Avenue de Champabon, qui nous fournissent un plateau de fromages de chèvres à 12 € le grand plateau (8 € le moyen et 4 € le petit) de septembre à juillet sur 24 distributions.

Tous ces beaux et bons produits, issus de l'agriculture biologique, sont distribués chaque vendredi, à chaque semaine pour les légumes et tous les 15 jours pour les fromages, de 18 h 30 à 20 heures à la halle de Donnemarie-Dontilly à partir du mois d'avril et, entretemps, dans une grange obligeamment mise à disposition par des adhérents de notre groupe AMAP.

Pour bénéficier de ces bons produits, il suffit d'adhérer à l'association, 15 € pour l'année 2015, et ensuite de passer contrat avec l'un ou l'autre des producteurs, ou mieux les deux (quand on aime on ne compte pas !).
Renseignements : olivierpointnicol@wandoo.fr



UNE AVANCEE DANS LE PROJET DU PÔLE CULTUREL DE LA BUTTE SAINT-PIERRE

La nouvelle Communauté de Communes Bassée Montois, constituée de 42 communes depuis janvier 2014, a vu sa gouvernance mise en place en juin 2014. Les statuts officiels ont été officialisés par arrêté préfectoral en date du 6 novembre 2014.

On y relève dans les compétences dites optionnelles mais de pleine compétence, au chapitre « équipements culturels et sportifs » : « le centre culturel installé dans l'église désacralisée de Dontilly. »

La mise en place de ce projet a été officialisée en réunion du conseil communautaire le 19 novembre.

Sous l'impulsion du président de la CCBM Roger Denormandie c'est à un tournant dans la responsabilité du projet qui s'offre à ACrédéPô en cette fin d'année.

En effet il n'est plus besoin de bail emphytéotique pour transmettre la responsabilité opérationnelle du projet. C'est maintenant de plein droit de la compétence de la CCBM car inscrit dans ses statuts.

Dans un premier temps la mairie de Donnemarie-Dontilly qui reste propriétaire du bâtiment va en faire établir un état des lieux contradictoire avec la CCBM.

A cet effet, M. Leynet, architecte, est désigné et cet état des lieux est en cours. Un procès-verbal en sera rédigé pour fixer la prise en charge du bâtiment par la CCBM.

L'objectif premier est de sécuriser le bâtiment dans la mesure des budgets possibles et notamment celui du contrat C3D (Contrat Départemental de Développement Durable).

Il s'agit donc d'un tournant important dans la gestion du projet culturel qui nous anime.

Son rayonnement porte maintenant sur 42 communes et non plus sur la seule commune de Donnemarie-Dontilly. Il est nécessaire d'impliquer ces 42 communes car c'est maintenant un projet culturel pour l'ensemble du territoire BM.

Réussir ce transfert implique que les Donnemaritains et l'ACrédéPô changent leur attitude, jusque-là « communale » et se tourne dans le sens d'une plus grande ouverture et d'une volonté de partage vers l'ensemble des 42 communes.

A moyen terme, il faudra faire participer ACrédéPô dans le projet culturel dont la CCBM restera maître d'œuvre.

On cite les exemples de fonctionnement du cinéma de Bray et du musée du Montois à Luisetaines.

Un tournant vient d'être pris pour ACrédéPô, à nous de poursuivre avec la CCBM.

M. Arlais

Les hirondelles

Repas dimanche 1^{er} mars à 12 h 30

Choucroute avec Gilou,

Accordéoniste de Pierre Perret
Renseignements et réservations
06.88.93.33.17 / 06.30.38.85.74

Chœur du Montois et du Provinois

Chœur du Montois et du Provinois : un programme ambitieux pour 2015

Animé par sa Présidente Elodie Faas, dirigé par le chef Fabrice Sansonetti avec Colette Caurier au piano, notre Chœur du Montois et du Provinois a vécu une année 2014 dont la charge en concerts, pour certains forts éloignés, a témoigné d'une notoriété croissante. Depuis un an, outre les rendez-vous incontournables, notre Chœur s'est en effet produit à de nouvelles occasions : messes de mariage, Chorégies de Varennes-sur-Seine en mars, concerts en juillet aux Médiévales d'Hennebont (Lorient) avec la chorale locale « Ardent », concerts à Marolles-sur-Seine, Villenauxe-la-Petite et Provins (nuit des musées de la SHAAP, Grand théâtre, concert d'automne avec orchestre à St-Ayoul). A cela se sont ajoutés la cérémonie et la messe du 11/11 à Provins, le grand concert du 7/12 avec l'Harmonie de la Chazotte à La Talonnière (Loire), les 7 séances de la Crèche Vivante de Provins et 3 concerts de Noël dont celui donné à Donnemarie.

Monsieur le Maire ayant donné son feu vert, notre projet d'estrade légère en gradins modulables a été finalisé en août avec l'aide des services techniques municipaux et inauguré pour les chants médiévaux aux JEP de septembre dans le parc de Fortbois : un grand merci pour ces sympathiques contributions.



Si la trêve de Noël a mis au repos nos cordes vocales, l'année 2015 démarre en fanfare : le programme innovant et ambitieux concocté - en fonction des demandes - pour 2015 par notre Présidente et notre chef et approuvé lors de l'AG du 7 janvier, nous invite en effet à de nouvelles prouesses pour déchiffrer et répéter, pour votre plaisir autant que pour le nôtre, les pièces de 18 concerts qui jalonnent l'année chorale. Jugez plutôt pour le 1^{er} semestre :

- participation à la Nuit de la Déprime, le lundi 9 février, aux Folies Bergères.

- la Messe des Archers le dimanche 31 mai à Saint Quiriace de Provins.
- les chants profanes de la Renaissance au Château de Fortbois à Dontilly.
- les chants médiévaux dans le parc de Fortbois pour les JEP le 19 ou le 20 septembre.
- les chants pour l'inauguration d'une chapelle bio-climatique à Baye (dans la Marne).
- un concert des petits chœurs de Lognes et Donnemarie à Marolles-sur-Seine en mars ou avril.
- un concert du Requiem de Fauré avec l'école de musique.
- la Fête médiévale les 13 et 14 juin à Provins (peut-être avec la chorale Ardent d'Hennebont).
- un concert le 14 juin à Troyes avec la messe solennelle de Gustave Lefèvre accompagnés par l'école de musique de Provins.
- la Fête de la musique à Donnemarie.
- le Stage annuel de chant (ouvert aux non-adhérents) du 10 au 14 juillet à Donnemarie-Dontilly clôturé par un concert le 14 (lieu à préciser) avec au programme le Magnificat et le Gloria de Vivaldi.

Nos 4 pupitres rassemblent aujourd'hui 65 choristes, dont 9 basses. Candidats ténors : vous êtes les bienvenus, les seuls critères étant l'envie de chanter ensemble et d'être le plus assidu possible aux répétitions du mercredi soir. La cotisation annuelle est très abordable.

L'évolution récente du projet de « Pôle Culturel de la Butte Saint-Pierre », transféré à la CC Bassée-Montois et appuyé par Monsieur le Maire, co-président de la Commission Culture et Patrimoine, est telle que nous pouvons maintenant espérer que le vœu de notre regrettée collègue Florence FREY et de l'association AcrédÉPô : « faire de l'église désaffectée de Dontilly le lieu renommé d'un Festival de Chorales » devienne un début de réalité, et qu'un magnifique concert inaugural soit donné dans cet édifice, après mise aux normes.

En attendant et dans d'autres lieux, chers amis mélomanes ou non, venez nombreux nous écouter en 2015 et partager avec nous des moments magiques de belle harmonie à quatre voix !

Le Chœur du Montois et du Provinois vous souhaite une très belle année musicale.

F. Plassat

FNACA

Le comité FNACA a tenu son assemblée générale le 7 novembre à la mairie de Donnemarie-Dontilly.

Bonne participation des adhérents. Le bureau est reconduit pour 2015 : Président, Delettre Clovis ; Trésorier Laurent Philippe ; Secrétaire, Jacquin Daniel. Une sortie est prévue en mai et notre traditionnel méchoui le samedi 4 juillet. Pour la cérémonie du 19 mars, 53^{ème} anniversaire de la fin de la guerre en Algérie, nous vous donnons rendez-vous à 18 h 30 au monument aux morts de Donnemarie.

Tous nos bons vœux pour 2015 et surtout une bonne santé à tous.

C. Delettre

Diabs du Montois

A venir, cassoulet avec musique locale le 18 avril.

Notre récupérateur à aiguilles est toujours à votre disposition au 24 boulevard du nord.

Le président remercie les personnes qui ont participé à notre calendrier.

L. Montenat

Shakti

L'association SHAKTI propose des cours de Hatha Yoga, Yoga Nidra, Qi Gong et Tai Chi Chuan.

Ces disciplines ont en commun une même perspective d'équilibre physique et psychique, de contrôle du mental, de gestion du stress et des émotions, de santé, et de bien-être. Elles s'adaptent à tous et ne nécessitent pas une condition physique particulière, car les participants sont invités à pratiquer selon leurs possibilités du moment.

Le *Qi Gong* (prononcer « tchi kong ») signifie : contrôle ou maîtrise du *Qi* (énergie ou souffle vital), et peut être qualifié de gymnastique chinoise de l'énergie.

La pratique se base sur des mouvements lents synchronisés avec la respiration et s'harmonisant avec la circulation du *Qi*, ainsi

que des postures fixes, des respirations spécifiques, des concentrations, des visualisations... le tout visant à capter l'énergie, la concentrer, la faire circuler dans les méridiens, la régulariser et ne pas la disperser notamment avec le stress et les émotions.

À travers ses tempos lents et harmonieux, le *Qi Gong* représente une pause idéale pour se ressourcer et se recentrer.

Le *Tai Chi Chuan* est un art martial interne qui procède du *Qi Gong*.

La forme proposée (école Yang - style Chen Man Ch'ing) se compose de 37 mouvements à la fois fluides et très enracinés qui se déploient dans les 4 directions et les 4 demi directions, et correspond à une forme simplifiée (plus adaptée à une pratique en occident) par rapport à la série complète de 108 mouvements.

Le *Hatha Yoga* est un travail sur la respiration au travers d'un ensemble de postures visant à tonifier et assouplir le corps pour élever le niveau de vitalité et de conscience, alors que le *Yoga Nidra* est une technique de relaxation très complète dont beaucoup de disciplines occidentales se sont inspirées, comme la sophrologie et le training autogène.

Les cours ont lieu : actuellement au foyer polyvalent de Savins et dès re disponibilité de la salle à la salle polyvalente de Donnemarie-Dontilly.

18 h : Yoga - 19 h : Qi Gong - 20 h : Tai Chi Chuan

Professeurs :

Ysabel et Michel ARGENT.

Renseignements :

Association SHAKTI - Tél. : 01.60.67.44.28
michel.argent36@gmail.com



Familles Rurales Association du Montois

GYM ET FORME souhaite à toutes et à tous une bonne année 2015.

La salle polyvalente de Donnemarie-Dontilly ne sera pas disponible durant le 1^{er} trimestre 2015.

Le cours de **GYM** aura lieu dans la salle polyvalente de **MEIGNEUX** le lundi de 20 h à 21 h.

Le cours de **STRETCHING** aura lieu dans la salle polyvalente de **MEIGNEUX** le mercredi de 10 h à 11 h.

Le cours de **STEP** aura lieu dans la salle polyvalente de **SOGNOLLES** le jeudi de 20 h à 21 h.

Le cours **REMISE en FORME** aura lieu dans la salle polyvalente de **SOGNOLLES** le mardi de 19 h 30 à 21 h. Pas de changement.

Le cours **GYM SENIORS** sera partagé en deux groupes.

Groupe 1 : salle polyvalente de **MEIGNEUX** le mardi de 9 h 30 à 10 h 30

Groupe 2 : salle polyvalente de **SOGNOLLES** le mardi de 15 h à 16 h.

Nous remercions vivement les municipalités de ces deux communes d'avoir mis à notre disposition, leur salle polyvalente afin que nous puissions poursuivre notre activité.

Pour tous renseignements, s'adresser au 06.83.83.50.51 ou au 01.64.01.31.06.

J. Jolin

CAM Football

Association sportive du Club Athlétique du Montois

C'est sous une pluie battante que nombre d'enfants âgés de 6 à 16 ans licenciés au Club du Montois accompagnés de leurs parents pour la plupart, sont partis en car Procars et minibus du club assister au match de l'AJ AUXERRE contre les CHAMOIS NIORTAIS au stade de l'Abbé Deschamps à Auxerre.

Le Club est membre de « **Famille AJA** » ce qui lui permet d'assister aux manifestations à des prix réduits et opportunités de faire passer de bons moments aux petits comme aux grands licenciés.

Une sortie conviviale et surtout inoubliable pour 11 petits joueurs du Montois habillés aux couleurs de l'AJA sélectionnés pour participer au **protocole d'avant match**. Les 11 petits veinards ont foulé la pelouse accompagnés des joueurs pro de ligue 2 ce vendredi 19 décembre, veille des vacances scolaires avant une pause bien méritée.



La reprise des entraînements est l'occasion pour les dirigeants de proposer le partage de **la Galette des Rois** pour les catégories des U6 à U15 semaine du 12 janvier 2015 pendant les entraînements respectifs de chaque catégorie.

Les matches et tournois poursuivront leur cadence habituelle.

Les U11, qui ont passé le second tour du **Challenge Boulogne** sont qualifiés et participeront au troisième tour le samedi 7 février 2015 (lieu et adversaire à définir)

Les CDM joueront le second tour de la **Coupe du Comité 77**, le dimanche 11 janvier contre l'équipe de Coubert à domicile.

Les Vétérans joueront le second tour de la **Coupe Comité des Anciens**, également le dimanche 11 janvier à Ponthierry à l'extérieur.

Le club accueille les nouveaux arrivants, c'est encore possible, alors si vous hésitez encore retrouvez tous les renseignements nécessaires sur le site internet du club : <http://camontois-donnamarie.footeo.com/>

Vous pouvez également joindre le Président Paulo Sequeira au 06.76.69.08.73

Le club vous informe également de la création de sa page facebook :

<https://www.facebook.com/camontois>

A. Izoulet

Cette année, la Course Verte du Montois aura lieu le dimanche 24 mai. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le site <http://coursedumontois.e-monsite.com/>

Date de la Brocante : **le 6 septembre 2015**

Comme chaque année, cette manifestation occupera les places et rues suivantes :

- Rue des Ecoles
- Avenue du Ralloy (entre les rues Bellagué et de la Glacière)
- Rue Raymond Bellagué
- Rue Marie Chaubard
- Rue du Four
- Rue Bernard Duplessis
- Place du Marché
- Place des Jeux (coté poste)
- Rue René Cassin
- Rue Jean de Brion
- Boulevard de l'Auxence

Pour les habitants et commerçants des rues où a lieu la brocante : inscriptions du 27 mai au 18 juillet inclus.

Le Foyer Rural sera intransigeant sur cette date limite, ensuite, les emplacements seront attribués aux premiers inscrits.

Pour toute personne habitant à l'extérieur du périmètre de la brocante : inscriptions du 27 mai au 5 août inclus

Toute inscription reçue hors délai sera automatiquement refusée.

Nous vous rappelons que toutes les inscriptions sont faites obligatoirement au Foyer Rural aux heures d'ouverture avec paiement obligatoire à la réservation. N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité.

Vous pouvez télécharger et remplir un bulletin d'inscription ainsi que consulter le règlement de la brocante sur notre site internet.

Durant l'été le secrétariat du Foyer Rural sera fermé du 8 août au 25 août inclus

Tarifs brocante :

Habitants de la Commune : 3 € le mètre
Extérieurs à la Commune : 4 € le mètre

Pour nous contacter :
6 rue radepont 77520 Donnemarie-Dontilly
Tél / Fax : 07.82.95.50.13
Email : foyerrural77520@free.fr
site internet : www.foyerrural77520.fr

Le bureau

La Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins fondée en 1892, association reconnue d'utilité publique en 1925, est une société savante accueillant toutes les personnes s'intéressant à l'histoire de notre pays et particulièrement à notre région si riche en patrimoine non seulement Provins devenu patrimoine mondial de l'Unesco mais de tout le territoire Bassée-Montois Grand Provinois. Provins a besoin de nous tous.

En effet nous formons un tout avec Provins que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, l'architecture principale est de la même époque, le patrimoine bâti a la même valeur et mérite d'être visité dans son ensemble. Si l'on veut retenir les touristes plus d'une journée, il faut qu'ils puissent rayonner.

Pas besoin d'être érudit pas besoin d'être historien mais simplement amoureux de notre territoire.

La SHAAP propose un panel d'activités qui mérite d'être signalé :

En adhérent vous pouvez

- Participer aux sorties pour des visites organisées pour ses membres.
- Accéder gratuitement au musée de Provins et du Provinois à la Maison romane.
- Accéder au fonds de la bibliothèque de la SHAAP déposé au Fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Provins – Villa Garnier.
- Participer aux ateliers de la recherche : vie industrielle et ouvrière, archives notariales, patrimoine oral.
- Etre informé régulièrement de l'actualité et des événements organisés par la SHAAP : conférences, colloques, après-midi et soirées lecture/musique
- Acquérir gratuitement les bulletins et à tarifs préférentiels les publications.
- Bien sûr participer à l'Assemblée Générale annuelle et prendre part aux votes.

Voir « Le Lien » précédent n° 105 pour l'agenda des activités pour 2015 ou contacter le délégué (coordonnées téléphoniques ci-dessous).

A noter que l'ACrédéPô parrainée par la SHAAP est « personne morale de l'association ».

Ses membres munis de l'unique carte SHAAP et de la carte individuelle ACrédéPô, peuvent bénéficier ponctuellement des avantages ci-dessus offerts aux sociétaires de la SHAAP.

A. Thriot-Thoret
Délégué territorial de la SHAAP

TOURNOI DE NOËL

Beau succès de participation pour cette sixième édition du tournoi de Noël ! Quarante-quatre joueurs se sont réunis le dimanche 21 décembre après-midi à la salle polyvalente, soit une douzaine de participants de plus que l'an dernier, avec des joueurs venant de Melun, Sens, Montereau, Souppes/loing et Meaux. Nous avons innové en organisant deux tableaux, un pour les vingt adultes et un autre pour les vingt-quatre jeunes.

A l'issue des cinq rondes de deux fois quinze minutes, c'est Olivier Boff de Melun qui remporte le tournoi devant Michaël Vrai du club de Souppes-sur-Loing. Les quatre autres coupes ont été attribuées à :

- Michel Messageot (EDM), cat – 1500 ;
- Evan Beneddra (IDEE), vainqueur tableau jeunes ;
- Bruno Bourcier (St-Germain-Laval), cat – 1010 ;
- Elliott Aslangul (1^{er} jeune EDM).



Ce tournoi amical était doté de coupes et de lots offerts par la Mairie, le Conseil Général, la Communauté de Communes du Montois et le magasin AMV informatique.

Chaque joueur a pu mesurer ses progrès lors de ce tournoi.

De nouveaux joueurs devraient venir aux entraînements qui ont lieu le mardi soir de 17 h 30 à 20 h 30 au foyer communal de Donnemarie (face au cloître) pour préparer le prochain tournoi qui devrait avoir lieu pendant les vacances de printemps.

Pour tout renseignement : 01.60.67.31.81 ou chrisdou77@yahoo.fr

C. Douterluingne

Le gentil père Noël nous a apporté une jolie comète en cette fin 2014. A observer en fin de soirée au sud jusque fin février.

L'actualité à venir, c'est une éclipse de soleil pour le 20 mars à observer en milieu de matinée.



ATTENTION, n'observez JAMAIS le soleil sans certaines protections, pas de lunettes de soleil, encore moins de jumelles, vos yeux seraient condamnés. Vous pouvez vous procurer des lunettes spéciales chez les bons opticiens.

Notre point de rendez-vous se situe sur l'ancienne plate-forme pétrolière en haut de la vieille route de Mons-en-Montois, chaque samedi soir à 20 h 30. En cas de mauvaises conditions météo, nous disposons d'un abri sur place.

Les membres d'Astro Bassée-Montois vous souhaitent une excellente année sous les meilleurs cieux possibles.

Astro-Bassée-Montois est le club le plus dynamique du sud de la Seine-et-Marne.

Bon ciel à tous, et n'hésitez pas à lever la tête vers les étoiles.

Pour tout renseignement :

E-Mail : abm@abm.asso.fr

Internet : www.abm.asso.fr

Tel : 06.16.49.75.09

Contact : 01.60.96.85.10 ou 01.64.01.32.10

E-Mail : abm@abm.asso.fr

A visiter : www.abm.asso.fr

L'équipe ABM.

Trait d'Union du Montois



Déjà 2015... qui de plus de 50 ans a envisagé d'arriver à être encore là en 2015, l'an 2000 est déjà loin et on se demande quels sont les changements.

Je parle des changements qui nous concernent, dépendent de nous, comme dit la pub « changer de maison, de boulot, de lunettes... » de quelle façon je me laisse troubler, modeler par les rencontres que je fais ?

Tout le monde parle de changer, faire changer l'autre, comme je me laisse changer, j'accepte de changer ? pour aller vers quoi ? qu'est-ce que je vais perdre en changeant ?

Le trait d'union du montois a obtenu fin 2014 un renouvellement de son agrément « Espace de vie sociale » attribué sur dossier par la Caisse d'Allocations Familiales. Cette reconnaissance est à la fois constat et projet.

Lieu de partage, de brassage, les rencontres apportent et bouleversent, comme lors d'une formation on ne peut être le même en y arrivant qu'en en repartant.

Comment je me situe par rapport à l'autre ? Issu d'une même humanité ou pas ? a-t-il la même place que moi ou pas ?

Tout ceci est présent et peu des fois formuler à travers les actions mises en place. Des actions pour quoi faire ? Partager, créer ensemble, réaliser, réfléchir, se soutenir voilà tous les mots utilisés par les uns et les autres pour dire pourquoi ils sont là, faut-il peut-on continuer encore ? Vous avez du temps, vous avez envie de partager, d'être au service des uns et des autres venez nous rejoindre, nous ferons de 2015 une belle année.

Trait d'union du montois : 2 rue cottereau
trait-montois@orange.fr
01.60.58.13.64

ATTENTION AUX VOISINS

Par arrêté préfectoral, l'autorisation d'utiliser des matériels bruyants, est réglementée :

Les jours ouvrables de 7 h à 20 h.
Samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30.
Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi, mercredi et vendredi : 13 h à 17 h
Mardi et jeudi : 8 h 30 à 12 h
Samedi : 8 h 30 à 12 h – 13 h à 17 h
Dimanche : 9 h à 12 h.



Retrouvez nos manifestations sur le panneau lumineux
Boulevard d'Haussonville
et sur le site de la Commune www.donnemarie-dontilly.fr

LE LIEN

Publication de la Mairie de Donnemarie-Dontilly
Directeur de la publication : le Maire
Impression : Imprimerie du Confluent 77130 Montereau-Fault-Yonne